Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-212102313-20240625-VD2024062425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024 Publication : 25/06/2024



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de Dijon

Article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales

Il est rappelé que le bilan annuel fait état des acquisitions et des cessions immobilières intervenues au cours de l'année 2023. Ce bilan comprend donc, d'une part, les acquisitions et cessions immobilières décidées par délibérations de l'année 2023, et d'autre part, celles décidées par délibérations des années précédentes mais dont le transfert de propriété est intervenu en 2023 par réalisation des conditions suspensives.

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2023.

Au cours de l'année 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a décidé la reprise sur l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or d'une propriété bâtie 17 rue de l'Île, sa cession par promesse de bail emphytéotique à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « La Bécane à Jules » pour la réalisation d'un tiers-lieu dédié à l'écosystème cyclable, et enfin un échange d'emprises foncières avec Dijon métropole pour la réhabilitation du bâtiment et la création d'une future voie reliant le quai Etienne Bernard à la rue de l'Île, dans le cadre des aménagements de voirie de l'opération « Bruges II ».

Il a également décidé l'acquisition d'un local technique du chauffage urbain dans l'ensemble immobilier Bachelard au centre commercial de la Fontaine d'Ouche et d'un tènement foncier comprenant l'ancien site de la Fromenterie, avenue du Lac, et constituant l'îlot « Kir » en vue d'achever la ZAC de la Fontaine d'Ouche.

Dans la poursuite de la dynamique de changement du quartier des Grésilles et de la réalisation du projet n°6 inscrit au PLUi-HD destiné à une opération d'habitat, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition sur Dijon métropole des emprises correspondant à la voirie de desserte de l'ancienne halle, après mise en œuvre de la procédure de déclassement, et la cession de l'ensemble des emprises à Grand Dijon Habitat (GDH) dans le cadre de la convention publique d'étude et d'aménagement établie avec le bailleur social et et de la réalisation de la ZAC « Marc Seguin ». Ces décisions permettront la réalisation sur l'îlot « Bénigne Joly », d'une résidence pour personnes âgées d'une cinquantaine de places, conventionnée logement à loyer modéré, et d'un programme d'habitat de 45 logements en accession abordable à la propriété.

Dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition sur l'EPFL et la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) de propriétés et de parcelles, d'une superficie totale d'environ 7,4 ha, en vue de la réalisation de la phase 2 du secteur «Jardin des Maraîchers» dédiée à la culture maraîchère et à l'agriculture urbaine.

Il a également décidé la reprise sur l'EPFL de deux parcelles de terrain rue du Gaz, comprises dans la marge de recul de la voie ferré, et d'en céder pour partie aux propriétaires riverains, et de conserver le surplus en vue de l'aménagement de voirie.

Une régularisation foncière d'emprises intégrées dans l'espace public aux abords de la Caserne Vaillant située rue Auguste Frémiet et avenue Garibaldi est intervenue à la suite de la décision d'acquérir sur l'État, l'usufruit des parcelles, la Ville en ayant la nue-propriété. Le Conseil Municipal a également décidé de

rapporter partiellement la délibération du 27 juin 2022 décidant la cession au profit de l'État de la nue-propriété des terrains du site de la Caserne afin d'ajuster l'emprise des terrains cédés à la suite de la publicité foncière du document de modification du parcellaire cadastral.

En vue d'intégrer une emprise foncière dans le projet de réhabilitation et d'extension du Centre de Développement Chorégraphique National « Le Dancing » situé 6 avenue des Grésilles, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition sur l'Association Diocésaine de Dijon d'un terrain situé promenade des Lochères.

Le Conseil Municipal a décidé de céder deux tènements fonciers, en état de friches et desservis par un passage à partir de la rue des Péjoces aux propriétaires riverains, notamment GDH en vue de la réalisation d'une opération d'habitat aidé d'environ 4 logements, ainsi qu'un tènement foncier et les droits au bail emphytéotique sur une parcelle située 5 rue de Skopje à Dijon métropole en vue de sa cession à une entreprise souhaitant disposer de son site en pleine propriété sur le Marché de l'Agro.

En vue d'une régularisation foncière, il a été décidé de céder une emprise déclassée de l'allée des Erables Planes afin de permettre à la copropriété de se clore et de conserver un « tour d'échelle ».

Dans le cadre de l'opération globale de reconquête de la vigne et de renaissance du vignoble du dijonnais, le Conseil Municipal a décidé la cession d'une friche classée en zone viticole au Groupement Foncier Viticole « G2L ».

Il a également décidé de céder, par promesse de vente, un terrain de l'ancien site de l'école maternelle des Marmuzots à la société Seger à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt en vue d'une opération immobilière, en vue de la réalisation d'une opération d'habitat d'une quarantaine de logements s'inscrivant dans les objectifs du PLUi-HD, avec 50% en accession abordable dont 25 % de logements à loyer modéré.

Une propriété bâtie située 20 rue Antoinette Quarré et 82-84 avenue Raymond Poincarré, a été également cédée par promesse de vente à la Société « Kaufman et Broad Bourgogne Franche-Comté » en vue de la réalisation d'une opération d'ensemble avec des propriétés voisines, d'une capacité d'environ 50 logements et intégrant 20 % de logements abordables.

La cession du reliquat d'une parcelle non utilisée pour les travaux de chemin de fer, située chemin des Petites Roches, a été décidée par la Ville en application d'un droit de retour des riverains.

Le Conseil Municipal a décidé de prolonger de 40 ans la durée initiale du bail emphytéotique du 15 mai 2014 (18 ans), par avenant n°2, consenti au profit de l'Association du Renouveau, concernant l'ensemble immobilier sis 27-31 rue Marceau, en vue de la construction d'un bâtiment de 15 lits d'accueil médicalisés et la restructuration des bâtiments existants qui accueillent notamment un Centre de Soins de Suites et de Réadaptation et un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour les personnes subissant toutes formes d'addiction.

Afin de permettre la réalisation de l'opération d'intérêt général que constitue l'installation de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin à Dijon, le Conseil Municipal a décidé de consentir un bail administratif à son profit, d'une durée de 50 ans portant sur la totalité du site de l'Hôtel Bouchu d'Esterno situé 1-3 rue Monge, ainsi que sur le site de la « Salle des Actes » compris dans l'Hôtel de Grandmont/Despringles sis 47 rue Monge. Il est précisé que les deux bâtiments continueront à être accessibles au public lors des journées européennes du patrimoine et que la Ville bénéficiera également de la mise à disposition exclusive du site de la « Salle des Actes », durant quinze journées annuelles, et pour toute la durée du bail emphytéotique.

En vue du développement de la pratique du tennis à Dijon, le Conseil Municipal a décidé, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, de céder par bail emphytéotique au profit de l'association « Tennis Club Dijonnais », portant sur un tènement foncier de l'ordre de 16 700 m² au sein du Parc Municipal des Sports, d'une durée de 30 ans en vue de rénover les installations existantes et de réaliser une halle de tennis.

En considération des investissements conséquents envisagés pour la construction d'un nouvel accueil de jour par l'association « Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail » sur le site situé 15 rue des Corroyeurs cédé par la Ville par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans suivant délibération du 22 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de prolonger la durée du bail par avenant, afin de majorer son terme d'une durée de 30 ans.

Sur délégation du droit de préemption de Dijon Métropole, la Ville de Dijon a décidé de préempter des locaux à usage professionnel et de bureaux dans une copropriété 13-15 boulevard de l'Université en vue de l'implantation d'un nouveau point d'accès au droit et la possibilité d'installation de services administratifs ou associatifs.

Dans le cadre des conventions publiques d'étude et d'aménagement dévolues par la Ville, la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » a procédé à une seule acquisition foncière dans le cadre des conventions publiques d'étude et d'aménagement dévolues par la Ville, à savoir deux bâtiments situés dans la ZAC Ecocité Jardin des Maraîchers (concession du 11 janvier 2010). Elle a procédé à la cession d'un terrain bâti dans le cadre de la concession d'aménagement de la Fontaine d'Ouche (concession du 02 octobre 2009), de trois terrains à bâtir dans le cadre des concessions d'aménagement Territoire Grand Sud du 02 octobre 2010, Territoire Grand Est – Ecocité Jardin des Maraîchers du 11 janvier 2010 et Quai des Carrières Blanches du 11 janvier 2010, et d'emprises foncières aménagées en voirie dans la ZAC Ecocité Jardin des Maraîchers.

La SPLAAD n'a procédé à aucune acquisition ni cession dans le cadre des ZAC Grand Est - Les Poussots (concession du 11 janvier 2010).

L'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat n'a procédé à aucune acquisition ni cession foncière au titre de la convention publique d'aménagement Champollion du 26 octobre 2004.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA VILLE DE DIJON

A - ACQUISITIONS

Au cours de l'année 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a décidé d'acquérir des locaux d'une surface d'environ 819 m², des tènements fonciers d'une superficie totale d'environ 7,4 ha et des parcelles de terrain d'une superficie totale d'environ 7 520 m².

Il s'agissait de procéder aux acquisitions suivantes :

- reprise sur l'EPFL d'une propriété bâtie sise17 rue de l'Île en vue de la céder par bail emphytéotique à « La Bécane à Jules » dans le cadre de la réalisation d'un tiers-lieu dédié à l'écosystème cyclable,
- > un local technique du chauffage urbain dans l'ensemble immobilier Bachelard au centre commercial de la Fontaine d'Ouche,
- > un tènement foncier 13 avenue du Lac, ancien site de la « Fromenterie » constituant l'îlot « Kir » en vue d'achever la ZAC de la Fontaine d'Ouche,
- > acquisition sur Dijon métropole des voies de desserte de l'ancienne halle du marché des Grésilles, site de projet n°6 du PLUI-HD destiné à une opération d'habitat, après déclassement,
- > acquisitions sur l'EPFL et la SPLAAD de tènements fonciers du secteur « Jardin des Maraîchers » pour la réalisation de la phase 2 dédiée à la culture maraîchère et à l'agriculture urbaine,
- reprise sur l'EPFL des parcelles de terrain 21-23 rue du Gaz en vue de l'aménagement de la voirie et de la cession du surplus aux riverains,
- régularisation foncière d'emprises intégrées dans l'espace public aux abords de la Caserne Vaillant, par l'acquisition sur l'État de l'usufruit,
- > une emprise de terrain promenade des Lochères en vue de son intégration dans le projet de réhabilitation et d'extension du Centre de Développement Chorégraphique National « Le Dancing ».

B-CESSIONS

Il s'agissait de procéder aux cessions suivantes

- > deux tènements fonciers situés rue des Péjoces aux propriétaires riverains, dont Grand Dijon Habitat qui envisage avec sa propriété contiguë, la réalisation d'environ quatre maisons individuelles,
- ➤ des emprises foncières de l'ancienne halle du marché des Grésilles et de ses voies de desserte à Grand Dijon Habitat pour la réalisation d'une opération d'habitat, site de projet n°6 au PLUI-HD,
- > un tènement foncier et les droits au bail emphytéotique situé au Marché de l'Agro 5 rue de Skopje à Dijon métropole pour permettre à une entreprise de disposer de son site en pleine propriété,
- deux parcelles de terrain 21-23 rue du Gaz aux propriétaires riverains, constituant des reliquats d'alignement,
- > une emprise dans le cadre d'une régularisation foncière allée des Erables Planes permettant à la copropriété « Les Chenerives » de se clore,

- > ajustement de l'emprise des terrains cédés en nue propriété de la Caserne Vaillant à l'État, en vue d'une opération de requalification du site et la réalisation d'une cité administrative,
- > un terrain en nature de friche et classé en zone viticole dans le secteur des Valendons, cédé à une groupement foncier viticole dans le cadre de la reconquête du vignoble dijonnais,
- > un tènement foncier 74B-76 rue des Marmuzots, dans le cadre d'une promesse synallagmatique de vente à la société Seger en vue de la réalisation d'un programme d'habitat,
- > une propriété bâtie 20 rue Antoinette Quarré dans le cadre d'une promesse synallagmatique de vente à la société Kaufman et Broad Bourgogne Franche Comté en vue de la réalisation d'une opération d'ensemble d'habitat,
- > reliquat d'une parcelle de terrain chemin des Petites Roches au riverain bénéficiant d'un droit de retour après aménagement de la ligne de chemin de fer.

C - ECHANGE

➤ échange d'emprises foncières situées Quai Etienne Bernard et rue de l'Île avec Dijon métropole en vue de reconfigurer les limites du bâtiment situé 17 rue de l'Île et la réalisation d'une future voie de liaison avec l'opération « Bruges II ».

D – CESSIONS PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE

Les décisions de cessions par bail emphytéotique ont concerné les opérations suivantes :

- > prolongation pour une durée de 40 ans de la durée du bail emphytéotique du 15/05/2014 conclu avec l'Association du Renouveau, en vue de la construction d'un bâtiment de 15 lits d'accueil médicalisés et la restructuration des bâtiments existants 27-31 rue Marceau,
- > propriété bâtie 17 rue de l'Île dans le cadre d'une promesse de bail emphytéotique avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « La Bécane à Jules » pour la réhabilitation complète du bâtiment dédié à l'écosystème cyclable,
- > ensemble immobilier de l'Hôtel Bouchu d'Esterno et volume dans l'Hôtel de Grandmont/Despringles rue Monge dans le cadre d'une promesse de bail emphytéotique avec l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin pour l'accueil de son siège,
- ➤ tènement foncier du Parc des Sports 1 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à l'association « Tennis Club Dijonnais » en vue de la réalisation des investissements envisagés par le club (construction de 6 cours couverts, 2 cours extérieurs...),
- > prolongation pour une durée de 30 ans de la durée du bail emphytéotique initial avec l'Association « Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail », en vue de l'amortissement des investissements nécessaires au projet de construction d'un accueil de jour 15 rue des Corroyeurs.

E-PREEMPTION

> préemption de locaux à usage professionnel et de bureaux dans une copropriété 13-15 boulevard de l'Université en vue de l'implantation d'un nouveau point d'accès au droit et la possibilité d'installation de services administratifs ou associatifs.

A - ACQUISITIONS 2023 OPÉRÉES PAR LA VILLE DE DIJON

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cédant	Prix	Objet
Propriété bâtie d'une surface d'environ 800 m ²	17 rue de l'Ile	DK n°10	20/03/23	Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon	552 175 €	Reprise du bien à l'issue du portage foncier arrivé à son terme en vue du projet de réalisation d'un tiers-lieu dédié à l'écosystème cyclable
Volume n°5 - Local technique d'une surface de 19 m²	Ensemble immobilier Bachelard Centre commercial de la Fontaine d'Ouche Boulevard Gaston Bachelard	EM n°481	20/03/23	Société Immo Eiffel 26 rue du Faubourg Saint-Nicolas 21121 Fontaine-lès-Dijon	1 €	Acquisition du local de chauffage urbain
Tènement foncier bâti et emprises foncières d'une superficie totale de 3 483 m ²	13 avenue du Lac	EM n°6, 432 et 488	20/03/23	Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » 40 avenue du Drapeau CS 77418 21074 Dijon cedex	1 €	Acquisition de l'îlot « Kir » (ancien site de la Fromenterie) en vue de l'achèvement de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche
Voies de desserte d'une superficie de l'ordre de 1 990 m ²	Ancienne halle du marché des Grésilles Rue Docteur Julie		19/06/23	Dijon métropole 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon	Gratuit	Réalisation de l'îlot « Bénigne Joly » de la ZAC « Marc Seguin » - Site de projet n°6 au PLUI-HD destiné à une opération d'habitat
Propriétés et parcelles d'une superficie totale de 35 235 m ²	Rues Amiral Pierre et Philippe Guignard	CL n°107 à 111, 114, 115, 300, 362, 496 et 526	19/06/23	Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon	2 973 393 €	Secteur « Jardin des Maraîchers » - Phase 2 dédiée à la culture maraîchère et à l'agriculture urbaine en symbiose avec la stratégie alimentaire territoriale
Emprises foncières d'une superficie totale de 35 207 m ²	Rues Amiral Pierre, Philippe Guignard, Commandant Abrioux et mail Capitaine Guynemer	CL n°80, 81p, 83p, 96 à 98, 112, 113, 268, 307, 397, 416 à 419, 433, 434, 497, 529, 530p, 538, 551	19/06/23	Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » 40 avenue du Drapeau CS 77418 21074 Dijon cedex	1 269 612 €	

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cédant	Prix	Objet
Parcelles de terrain d'une superficie totale de 478 m ²	21-23 rue du Gaz	CN n°337 et 361	19/06/23	Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon	59 867 €	Aménagement de la voirie et cession du surplus aux riverains
Usufruit de terrains d'une superficie totale de 4 211 m ²	2 rue Auguste Frémiet 22-26 avenue Garibaldi	BM n°700, 703, 728, 730, 731, 734	25/09/23	Etat	À titre gratuit	Régularisation foncière d'emprises intégrées dans l'espace public aux abords de la Caserne Vaillant
Emprise de terrain d'une superficie de 841 m ²	Promenade des Lochères	BD n°119p	25/09/23	Association Diocésaine de Dijon 20 rue du Petit Potet CS 57989 21079 Dijon cedex	166 000 € HT + indemnité accessoire de travaux de réaménagement de 53 923,80 €	Intégration du terrain dans le projet de réhabilitation et d'extension du Centre de Développement Chorégraphique National « Le Dancing » situé 6 avenue des Grésilles et promenade des Lochères

B - CESSIONS 2023 OPÉRÉES PAR LA VILLE DE DIJON

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cessionnaire	Prix	Objet
Tènement foncier d'une superficie d'environ 700 m ²	28 rue des Péjoces	CN n°183, 184 et 185p	30/01/23	Grand Dijon Habitat 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 21070 Dijon cedex	1 €	Tènement jouxtant la propriété de Grand Dijon Habitat située boulevard Mansart, en vue de la construction d'environ quatre maisons individuelles
Tènement foncier d'une superficie d'environ 450 m ²	28 rue des Péjoces	CN n°186 et 185 p	30/01/23	M. et Mme Judicaël Laval 28 b rue des Péjoces 21000 Dijon	55 € le m²	Optimisation du patrimoine
Emprise foncière déclassée de l'ancienne halle du marché des Grésilles et emprises correspondant aux voies de desserte d'une superficie totale de 3 200 m²	Rues Docteur Julie, Bénigne Joly et Jean XXIII, avenue des Grésilles	BD n°54	19/06/23	Grand Dijon Habitat 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 21070 Dijon Cedex	1 €	Dans le cadre de la ZAC « Marc Seguin », sur l'îlot « Bénigne Joly », réalisation d'une opération d'habitat – site de projet n°6 au PLUi-HD : résidence pour personnes âgées (51 places) conventionnée LLM et programme d'habitat de 45 logements en accession abordable à la propriété
Tènement foncier d'une superficie de 4 474 m² et droits au bail emphytéotique	5 rue de Skopje	AK n°342	19/06/23	Dijon métropole 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon	5 €	Implantation d'une entreprise sur le Marché de l'Agro et souhaitant disposer son site en pleine propriété
Emprise foncière d'une superficie d'environ 113 m ²	21-23 rue du Gaz	CN 361p	19/06/23	M. et Mme Picot 18 rue Philippe Guignard 21000 Dijon	65 € le m²	Optimisation du patrimoine
Emprises foncières d'une superficie totale d'environ 252 m ²	21-23 rue du Gaz	CN 361p, 337p	19/06/23	M. et Mme Mézerai 20 rue Philippe Guignard 21000 Dijon	65 € le m²	Optimisation du patrimoine
Emprise foncière déclassée d'une superficie de 15 m ²	Allée des Erables Planes	HZ n°80p	19/06/23	Copropriété « les Chenerives » 15 à 19 rue Raoul Follereau 21000 Dijon	300 €	Régularisation foncière afin de permettre à la copropriété de se clore et de conserver un « tour d'échelle »

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cessionnaire	Prix	Objet
Nue propriété des terrains de la Caserne Vaillant d'une superficie totale de 21 628 m ²	2-4 rue Auguste Frémiet et 22-26 avenue Garibaldi	BM n°696, 697, 727, 729, 732, et 733	25/09/23	Etat	Pour mémoire 1 240 000 €	Rapporte partiellement la délibération du Conseil Municipal du 27/06/2022 pour ajuster l'emprise des terrains cédés en nue propriété, suivant le prix initial, soit 1 240 000 €
Parcelle de terrain d'une superficie de 1 530 m ²	Secteur des Valendons	DT n°167	25/09/23	Groupement Foncier Viticole « G2L » représenté par M. Laurent Fournier 29 rue du Château 21160 Marsannay-la-Côte	5 500 €	Cession d'une friche classée en zone viticole dans le cadre de l'opération globale de reconquête de la vigne et de renaissance du vignoble du dijonnais
Tènement foncier d'une superficie de l'ordre de 4 200 m ²	74B-76 rue des Marmuzots	EZ n°21p et n°22p	20/11/23	Société SEGER 18 boulevard de Brosses 21000 Dijon	1 600 000 €	Promesse synallagmatique de vente en vue de la réalisation d'une opération d'habitat d'une quarantaine de logements dont 50 % en accession abordable dont 25 % de logements à loyer modéré
	20 rue Antoinette Quarré 82-84 avenue Raymond Poincaré	BE n°37	20/11/23	Société « Kaufman et Broad Bourgogne Franche Comté » 19 rue Domer 69007 Lyon	133 000 €	Promesse synallagmatique de vente en vue de la réalisation d'une opération d'ensemble d'environ 50 logements
Parcelle de terrain d'une superficie de 133 m ²	Chemin des Petites Roches	BW n°459	18/12/23	Consorts Demaison 1 chemin des Petites Roches 21000 Dijon	À titre gratuit	Reliquat d'une parcelle non utilisée pour les travaux de la ligne de chemin de fer cédée aux riverains bénéficiant d'un droit de retour

C – <u>ECHANGE 2023 OPÉRÉ PAR LA VILLE DE DIJON</u>

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cessionnaire	Prix	Objet
Emprise foncière d'une superficie d'environ 49 m² cédée en échange d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 35 m²	Quai Etienne Bernard Rue de l'Ile	DK n°10p	18/12/23	Dijon métropole 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon	Sans soulte	Réhabilitation du bâtiment situé 17 rue de l'Île et future voie reliant le quai Etienne Bernard à la rue de l'Île, prévue dans le cadre des aménagements de voirie de l'opération « Bruges 2 »

D - CESSIONS 2023 OPÉRÉES PAR LA VILLE DE DIJON PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cessionnaire	Prix	Objet
Ensemble immobilier	27-29-31 rue Marceau	BM n°283, 284, 612 et 623	30/01/23	Association du Renouveau 31 rue Marceau 21000 Dijon	5 €	Avenant n°2 au bail emphytéotique du 15/05/2014 le prolongeant pour une durée de 40 ans en vue de la construction d'un bâtiment d'environ 300 m² avec la création de 15 lits d'accueil médicalisés, et la restructuration d'environ 700 m² des bâtiments existants
Propriété bâtie d'une superficie de 610 m ²	17 rue de l'Ile	DK n°10	20/03/23	Société Coopérative d'Intérêt Collectif « La Bécane à Jules » 17 rue de l'Île 21000 Dijon	Loyer annuel de 1€	Promesse de bail emphytéotique de 30 ans pour la réalisation d'un tiers-lieu dédié à l'écosystème cyclable, après réhabilitation complète du bâtiment occupé dans le cadre d'une convention de mise à disposition
Ensemble immobilier d'une superficie de 3 312 m² Volume n°1 d'un ensemble immobilier	Hôtel Bouchu d'Esteno 1-3 rue Monge Partie de l'Hôtel de Grandmont / Despringles 47 rue Monge	CX n°93 et 94 CX n°48	19/06/23	Organisation Internationale de la Vigne et du Vin	Loyer annuel de 325 040 € les 25 premières années 258 520 € les 25 années suivantes et forfait annuel de 32 000 €	Promesse de bail emphytéotique pour l'accueil du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) d'une durée de 50 ans. Mise à disposition de salles de grande capacité
Tènement foncier de l'ordre de 16 700 m²	Parc des Sports 1 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny	BH n°2p	25/09/23	Association « Tennis Club Dijonnais »	Loyer annuel de 19 000 €	Bail emphytéotique d'une durée de 30 ans en vue de la réalisation du projet du club (construction de 6 courts couverts, 2 cours extérieurs)
Tènement foncier d'une superficie de 350 m ²	15 rue des Corroyeurs	CX n°355	18/12/23	Association «Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail » 5 bis rue de la Manutention 21000 Dijon	Redevance annuelle d'1 € inchangée	Bail emphytéotique initial de 30 ans du 15/12/2023 prolongé par avenant n°1 d'une durée de 30 ans pour l'amortissement de la construction d'un accueil de jour

E - PREEMPTION 2023 OPÉRÉE PAR LA VILLE DE DIJON

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date arrêté	Cédant	Prix	Objet
Locaux à usage professionnel et de bureaux dans un ensemble immobilier d'une superficie de 4 024 m²	12 chemin des Petites Roches 13-15 boulevard de l'Université	BW n°466 Lots n°105, 106, 107, 109, 114, 208, 315, 401	17/03/2023	Mutuelle Générale de l'Education Nationale Square Max Hymans 75015 Paris	665 000 € + commission de 55 860 € TTC	Création d'un nouveau point d'accès au droit et également installation de services administratifs ou associatifs

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS ANNEE 2023

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « AMENAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »

Au cours de l'exercice 2023, la SPLAAD a procédé à une seule acquisition foncière dans le cadre des conventions publiques d'étude et d'aménagement dévolues par la Ville, à savoir deux bâtiments situés dans la ZAC Ecocité Jardin des Maraîchers (concession du 11 janvier 2010). Elle a procédé à la cession d'un terrain bâti dans le cadre de la concession d'aménagement de la Fontaine d'Ouche (concession du 02 octobre 2009), de trois terrains à bâtir dans le cadre des concessions d'aménagement Territoire Grand Sud du 02 octobre 2010, Territoire Grand Est – Ecocité Jardin des Maraîchers du 11 janvier 2010 et Quai des Carrières Blanches (concession du 11 janvier 2010), et d'emprises foncières aménagées en voirie dans la ZAC Ecocité Jardin des Maraîchers.

La SPLAAD n'a procédé à aucune acquisition ni cession dans le cadre des ZAC Grand Est - Les Poussots (concession du 11 janvier 2010).

A – ACOUISITIONS 2023

Localisation	Nature du bien	Références cadastrales	Cédant	Prix HT
ZAC de la Fontaine d'Ouche	Néant	/	/	/
Territoire Grand Sud ZAC Arsenal	Néant	/	/	/
Territoire Grand Est ZAC Ecocité Jardin des Maraîchers	Deux bâtiments	CL 430, 431, 480,482 CL 84, 432, 446 Superficie totale de 5 491 m ²	EPFL des Collectivités de Côte-d'Or	1 571 203,60 €
Territoire Grand Est Les Poussots	Néant	/	/	/
ZAC Quai des Carrières Blanches	Néant	/	/	/
			Total acquisitions	1 571 203,60 €

B – <u>CESSIONS 2023</u>

Localisation	Nature du bien	Références cadastrales	Cessionnaire	Prix HT
ZAC de la Fontaine d'Ouche	Terrain bâti	EM 6, 432, 488 Superficie de 3 483 m ²	Ville de Dijon	1 €
Territoire Grand Sud ZAC Arsenal	Terrain	Lot Avenue 4 DI 180 Superficie de 2 745 m ²	CDC Habitat Social	1 484 000 €
Territoire Grand Est	Terrain	Lot 3A CL 599 Superficie de 4 769 m²	Bouygues Immobilier	1 722 750 €
ZAC Ecocité Jardin des Maraîchers	Emprises foncières (voies)	CL 80, 611, 613, 615, 96 à 98, 112, 113, 268, 307, 397, 416 à 419, 433, 434, 497, 529, 538, 551	Ville de Dijon	1 269 612 €
Territoire Grand Est Les Poussots	Néant	/	/	/
Quai des Carrières Blanches	Terrain	Lot « Rives du Canal 1 » Superficie de 2 685 m²	SCCV Dijon – Carrière Blanche 2 (Constructa)	298 440 €
	'		Total cessions	4 774 803 €

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS ANNEE 2023

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR GRAND DIJON HABITAT

Au cours de l'année 2023, l'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat a procédé à aucune acquisition ni cession dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Grésilles et de la convention publique d'étude et d'aménagement du 26 octobre 2004.

A – ACQUISITION 2022

Localisation	Nature du bien	Références cadastrales	Cédant	Prix (avec indemnisation)			
/	/	/	/	/			
Total acquisitions							

B – CESSION 2022

Localisation	Nature du bien	Références cadastrales	Cessionnaire	Prix
/	/	/	/	/
			Total cessions	/